

**FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL  
DEPARTEMENTALE DE L'AIN SPECIALE DU 11 FEVRIER 2025  
DSDEN de l'Ain – BOURG-EN-BRESSE**

**ETAIENT PRESENTS :**

**REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Ain

Monsieur le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain

**REPRESENTANTS DES PERSONNELS (titulaires)**

Madame Sarah BERTRAND (FSU)

Madame Séverine BRELOT (FSU)

Monsieur Patrick GUIRAUD (FNEC FP FO)

Madame Maëlle PENICAUT (UNSA)

**REPRESENTANTS DES PERSONNELS (suppléants)**

Madame Pauline POIZAT (FSU)

Monsieur Guillaume DUBOIS (FSU)

Madame Maxellende SCALBERT (FSU)

Monsieur Didier BONNETON FNEC FP FO)

Madame Audrey TURPIN (FNEC FP FO)

Madame Catherine PIETRAC (UNSA)

**Assistaient également à la réunion**

Monsieur Pascal PERRIER, inspecteur santé et sécurité au travail

Madame Laurence POUZET, chargée d'études auprès du secrétariat général

**Ordre du jour :**

1. *Validation du procès-verbal de la FS SSCT du 18 décembre 2024*
2. *Compte-rendu de la visite de l'école de Labalme*
3. *Désignation des membres de la délégation : Visite du collège Vaugelas de Meximieux le mardi 25 mars 2025*
4. *Point d'information sur le suivi des registres*
5. *Questions diverses*

À 15h15, le quorum étant atteint, le directeur académique ouvre la séance et donne la parole aux représentants des personnels pour les déclarations liminaires.

Monsieur Bonneton prend la parole pour la FNEC FP FO (Annexe 1), Madame Pénicaut pour l'UNSA (Annexe 2) et Madame Poizat pour la FSU (Annexe 3). Les déclarations sont jointes au présent procès-verbal.

Le directeur académique s'associe aux hommages rendus à Madame Josserson. Il précise que les opérations de recrutement pour pourvoir son poste sont en cours.

Concernant le courrier du recteur relatif à l'éducation artistique et culturelle et à Adage, le directeur académique confirme qu'il fait suite aux réactions suscitées par l'annonce des mesures d'économie auxquelles notre ministère contribue. L'éducation artistique et culturelle reste évidemment une priorité et un financement conséquent lui est toujours consacré.

Le directeur académique partage la volonté que l'École puisse garantir l'accueil de tous les enfants. Depuis 2017, plus de 32 000 accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) ont été recrutés et 2 000 cette année. Ces personnels ont désormais la possibilité de se voir proposer un contrat à durée indéterminée et bénéficient d'une grille de rémunération. La récente loi Vial prévoit la prise en charge financière de l'accompagnement des élèves en situation de handicap durant le temps méridien, ce qui représente une nouvelle avancée significative.

S'agissant des personnels remplaçants, le directeur académique rappelle que le remplacement est une priorité, et que la création d'une zone unique pour le remplacement, à laquelle le ministère avait invité à la mise en œuvre il y a plusieurs années, a démontré son efficacité. Les personnels concernés ont été informés que cette évolution serait présentée en instance. Les modalités d'accompagnement proposées sont de nature à garantir qu'il n'y aura pas de détérioration des conditions de travail.

Monsieur Bonneton intervient pour préciser qu'il porte la revendication des collègues concernés qui l'ont saisi : ces personnels sont préoccupés par des conditions de travail qui seront nécessairement dégradées eu égard à la superficie du département de l'Ain. Il alerte sur la bonification spécifique qui aura inévitablement un impact sur l'ensemble du mouvement. Il conteste le bien-fondé pédagogique de cette mesure qui, en augmentant la superficie de la zone d'intervention des titulaires remplaçants, va à l'encontre des avantages apportés par la proximité actuelle.

Le directeur académique précise que les conditions de travail des personnels titulaires remplaçants sur la zone départementale ne sont pas plus dégradées que celles de leurs actuels collègues. L'objectif de cette mesure, levier pour améliorer les réponses dues aux familles, est d'améliorer l'efficacité du remplacement.

Monsieur BONNETON demande que soit soumis au vote l'avis suivant.

**Avis FO contre la fusion des ZIL :**

Ce lundi 10 février 87 collègues remplaçants ont reçu un courrier les informant de la départementalisation des moyens de remplacement, alors que les discussions sont en cours. Cette réorganisation impactera négativement la santé des collègues, causera de la fatigue, accroîtra les risques liés à la sécurité routière et mettra à mal la continuité pédagogique en multipliant le nombre potentiel de remplaçants dans chaque école.  
La FS SSCT de l'Ain réunie mardi 11 février 2025 se prononce donc pour le retrait de la fusion des ZIL zones d'intervention limitée (78) et brigades (9 postes) en une seule « brigade départementale ».

Madame Poizat fait remarquer que le texte de cet avis n'ayant pas été communiqué au préalable à la secrétaire de la FS SSCT, les représentants de personnels de la FSU n'ont pas eu le temps de se concerter.

Madame Pénicaud la rejoint sur ce point.

Monsieur le secrétaire général soumet l'avis au vote.

<b>Vote :</b>	<b>3 votes « Favorable »</b>
	<b>0 vote « Défavorable »</b>
	<b>2 abstentions</b>
	<b>5 refus de vote</b>

Le directeur académique propose à présent de passer aux points inscrits à l'ordre du jour.

1. Validation du procès-verbal de la FS SSCT du 18 décembre 2024

Le directeur académique soumet à l'approbation de la FS SSCT le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024.

En l'absence de remarque, le procès-verbal est validé.

2. Compte-rendu de la visite de l'école de Labalme

Le compte rendu de la visite n'appelle pas d'observation particulière.

3. Désignation des membres de la délégation : Visite du collège Vaugelas de Meximieux

Les représentants des personnels désignés pour se rendre au collège Vaugelas à Meximieux le mardi 25 mars 2025 sont Madame Bertrand, Monsieur Dubois, Monsieur Ragon et Madame Pietrac.

Lors de la précédente réunion de la FS SSCT, il avait été décidé qu'une enquête suite au suicide d'une enseignante affectée au collège Marcel Anthonioz à Divonne-les-Bains serait diligentée.

Le secrétaire général suggère que les organisations syndicales désignent les membres de la FS SSCT qui participeront à cette enquête et en informent la DSDEN avant le 10 mars 2025.

Une réunion préparatoire à la démarche d'enquête se tiendra le jeudi 10 avril 2025.

Le secrétaire général propose que l'enquête sur site ait lieu entre le 12 et le 23 mai 2025. La date en sera fixée en concertation avec le chef d'établissement du collège Marcel Anthonioz.

#### 4 Point d'information sur le suivi des registres

Le groupe de travail sur les signalements saisis dans les registres par les personnels s'est réuni le 30 janvier 2025.

Sur la période du 13 décembre 2024 au 7 février 2025, 47 signalements ont été portés au registre SST, dont 21 restés sans observation à ce jour. 18 signalements sans réponse concernent une même situation, à savoir le parking au lycée Xavier Bichat à Nantua.

Sur ces 47 signalements,

- 29 concernent la charge mentale liée aux conditions de travail ;
- 6 sont en lien avec l'aménagement, l'état et l'hygiène des matériels, des installations et des locaux ;
- 12 se rapportent à d'autres risques.

Monsieur Giraud souhaite évoquer le récent signalement par l'équipe pédagogique de l'école Jules Ferry d'Ambérieu-en-Bugey. Les enseignantes sont très inquiètes quant au retour d'un élève qui avait posé de gros problèmes de comportement. Les relations avec la famille étaient également conflictuelles.

Madame Poizat fait remarquer que, cette fiche ayant été rédigée de manière préventive, il serait dommage de ne pas proposer des mesures pour anticiper au mieux cette situation.

Concernant la fiche 12410 (école Les Pelans à Virieu-le-Grand), Monsieur Guiraud fait part de la détresse de l'enseignante et de la directrice de l'école, fragilisées par le comportement d'un élève insolent, qui profère des insultes et refuse de travailler. Elles craignent que les réponses pédagogiques ne suffisent pas et disent ne plus savoir quoi donner comme sanction. Un diagnostic vient d'être posé mais la décision n'a pas encore été notifiée par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Le directeur académique alerte sur le caractère inapproprié que peuvent revêtir les sanctions à l'encontre des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP).

Pour Monsieur Guiraud, il convient de porter une attention particulière à la situation à l'école de Pérouges (fiche 12424). L'élève est en attente d'une notification pour une prise en charge par l'institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP).

Madame Pénicaut précise que l'enseignante, en arrêt de travail jusqu'aux vacances d'hiver, est très angoissée et ne sent pas soutenue. Elle a pris contact avec le service médical des personnels car elle rencontre une difficulté pour la reconnaissance du caractère professionnel de l'accident par son médecin traitant.

Le directeur académique réaffirme que l'accueil des EBEP doit être anticipé et accompagné en utilisant l'ensemble des leviers à disposition, que ce soit en sollicitant l'équipe de l'école inclusive, l'équipe mobile d'appui médico-social (EMAS), le dispositif inclusion et climat scolaire (DICS), en responsabilisant la famille ou encore en proposant des aménagements de la scolarité.

Le secrétaire général ajoute qu'il ne faut pas hésiter à déployer tous les outils pour une prise en charge globale de la situation et orienter dès que possible les agents vers les professionnels à disposition pour les accompagner : équipe médico-sociale ou psychologues de l'Education Nationale.

Madame Turpin informe que la municipalité de Miribel a annoncé que des travaux pour prendre en charge les problèmes de particules visibles dans l'eau du robinet à l'école du Centre seraient réalisés pendant les vacances d'hiver. Cette situation avait été évoquée en conseil d'école et avait donné lieu à la rédaction de la fiche 12346. Les personnels avaient également fait part de leur inquiétude à ce sujet lors de la visite par une délégation de la FS SSCT le 16 janvier 2025. L'équipe pédagogique reste vigilante quant à la mise en œuvre des travaux annoncés.

Le secrétaire général précise qu'il est prévu que la délégation se rende à nouveau à l'école du Centre à Miribel, le temps de rencontre avec les personnels volontaires de l'école souhaitant aborder des problématiques liées à leurs conditions de travail ayant été trop restreint le jour de la visite.

À madame Poizat qui s'enquiert de l'évolution des situations évoquées lors de la réunion de travail sur le suivi des registres du 30 janvier, le secrétaire général répond ne pas disposer d'informations complémentaires concernant les fiches 11925 (école Jean-Louis Aubert à Nantua) et 11951 (école Jean Ferrat à Belley).

Concernant le signalement 11965 (école Parozet à Gex), l'IEN est en contact avec la municipalité pour organiser une réunion. Madame Poizat alerte sur les importantes difficultés rencontrées par les personnels dans cette école.

La professeure des écoles qui enseigne à l'école Bret à Reyrieux (fiche 12049) est en lien avec les conseillers pédagogiques et dans l'attente des perspectives de mise en place effective du dispositif d'institut thérapeutique éducatif et psychologique (DITEP).

La directrice de l'école Les Montagniers à Valserhône (fiche 12440) demeure inquiète et appréhende une nouvelle agression de la part du parent d'élève.

Le secrétaire général suggère que l'IEN s'approprie la situation et adresse un courrier de rappel à l'ordre à la famille. Si cela s'avère nécessaire, le directeur académique s'en emparera.

À Madame Turpin qui demande si, conformément à sa proposition lors de la précédente FS SSCT, il a eu l'occasion d'attirer l'attention des IEN et des chefs d'établissement sur les modalités de réponse aux signalements, le directeur académique répond par l'affirmative.

Monsieur Guiraud intervient pour préciser que, selon lui, des réponses inadaptées aux signalements peuvent induire des prolongations des arrêts de travail.

À présent, Madame Bertrand souhaite évoquer la situation au collège de Jassans.

Le directeur académique rappelle qu'il a reçu des représentants de l'équipe éducative en audience et qu'un bilan est prévu au retour des vacances d'hiver.

Il a également reçu des représentants des parents d'élèves. L'échange a essentiellement porté sur la création de la classe de 6<sup>ème</sup> supplémentaire à la rentrée 2024. Le directeur académique leur a confirmé la décision tardive de cette création. Si la question peut se poser quant au choix des modalités de gestion les plus opportunes, la cheffe d'établissement ne peut évidemment être tenue responsable des difficultés d'organisation liées à une évolution de la structure actée à la fin du mois d'août.

Madame Bertrand mentionne que l'arrêt de travail de l'assistant d'éducation, déclarant de la fiche 12219 (collège Paul Sixdenier à Plateau d'Hauteville), a été prolongé.

Au secrétaire général qui précise que le rectorat n'est pas informé de cette situation et qui interroge sur le statut que l'intéressé souhaite donner au volumineux dossier qu'il a constitué, Madame Bertrand répond, qu'outre la possibilité d'extérioriser, il garde cette compilation d'éléments pour une éventuelle plainte en Gendarmerie.

Le secrétaire général suggère que cet agent sollicite formellement la principale et puisse échanger sur les éléments qui posent problème.

Madame BreLOT souhaite intervenir pour évoquer le climat tendu au lycée professionnel Gabriel Voisin de Bourg-en-Bresse. Des personnels lui ont fait part de leur souhait d'être auditionnés dans le cadre de l'enquête administrative en cours. Les enseignants déplorent que la dotation horaire globale (DHG) ne leur ait pas été communiquée. Par ailleurs, la récente décision de modifier les horaires du lycée met en difficulté les personnels. En effet, alors que la fin des cours est à 17h30, il leur est difficile de se plier à un horaire de fermeture de l'établissement à 17h45.

Madame Pénicaud fait remarquer que ces horaires ont également un impact sur la prise en charge des élèves dans la mesure où la restitution des véhicules confiés par des particuliers doit, par conséquent, être réalisée pendant les cours.

Le directeur académique informera les enquêteurs de ces points de vigilance.

Après avoir remercié pour l'envoi du courrier ayant pour objet « Enquête relative à l'amiante » que l'inspection du travail a adressé au proviseur suite à la réunion du 30 janvier 2025 à la cité scolaire internationale (CSI), Monsieur Bonneton questionne sur un certain nombre de points. Il demande si les consignes quant aux opérations d'entretien courant du bâtiment ont été formalisées auprès des personnels d'entretien et de maintenance, et dans le cas contraire, qui va s'en charger. Monsieur Bonneton fait part de son inquiétude quant la surveillance médicale renforcée évoquée dans le courrier. Il demande ce qui a été réalisé concernant les mesures pour sécuriser le nettoyage des dalles de sol amiantées. Les doutes sur la présence d'amiante dans certains matériels pédagogiques (paillasse de chimie, gants) sont, pour Monsieur Bonneton, préoccupants. Enfin, il demande si la convocation d'une FS SSCT extraordinaire est prévue dans la mesure où les inspecteurs du travail précisent qu'ils n'ont pas été saisis valablement.

L'ISST fait remarquer que cette réunion était multipartite. Y participaient les inspecteurs du travail, le secrétaire général de la DSDEN, le proviseur de la CSI, des représentants du conseil régional et lui-même.

L'essentiel des échanges a eu lieu entre les représentants du conseil régional, la région étant propriétaire des locaux, et les inspecteurs du travail.

Après avoir indiqué que les trois premières pages du courrier étaient consacrées à un rappel de la réglementation, l'ISST explicite les éléments principaux du courrier de l'inspection du travail.

En ce qui concerne les questions relatives aux consignes, les inspecteurs du travail demandent qu'elles soient formalisées. En effet, suite à la rencontre avec le responsable de la maintenance et une démonstration de l'utilisation du balai avec lingettes jetables, il est apparu que si les consignes étaient bien données aux agents, leur formalisation était essentielle.

L'ISST précise que la mention relative à la surveillance médicale renforcée concerne les professionnels des entreprises qui interviendront en sous-section 3 et en sous-section 4 sur les matériaux contenant de l'amiante.

Suite aux échanges, les représentants de la collectivité territoriale ont modifié leur approche et ont fait le choix de réaliser en priorité les actions correctives de niveau 1 prescrites, en site non occupé : recouvrement des dalles de sol amiantées dégradées et pose de plaques sur les murs de l'escalier.

Il aurait été souhaitable que les inspecteurs du travail soient informés de la réunion de la FS SSCT extraordinaire convoquée suite au signalement sur le registre danger grave et imminent (DGI), de manière à ce qu'ils puissent décider d'être présents s'ils le souhaitent. Ils ont toutefois accepté de se déplacer sur le site de la CSI. Pour l'ISST, il convient, pour qu'ils puissent vérifier la conformité avec le code du travail, que soient portés à leur connaissance tous les éléments nécessaires pour assurer le suivi de ce dossier, notamment la liste des mesures prises et la programmation des travaux.

Enfin, l'ISST suggère que soit mis à l'ordre du jour d'une prochaine FS SSCT la levée du désaccord sur le sujet.

À monsieur Bonneton qui s'étonne que les inspecteurs du travail ne se soient pas rendus dans les bâtiments du collège, l'ISST rappelle qu'il ne s'agissait pas d'une visite mais d'un rendez-vous pour évoquer la CSI dans son ensemble, y compris le collège.

Madame Turpin demande comment communication va être faite auprès des personnels car, à ce jour, ils ne sont pas informés, ce que confirme Madame Bertrand.

Le secrétaire général rappelle que le courrier, récent, comporte un certain nombre d'injonctions auxquelles devrait très prochainement répondre le chef d'établissement.

## 5 Questions diverses

Les représentants de la FSU souhaitent aborder les questions diverses suivantes.

1. *« Nous souhaiterions être destinataires du bilan départemental annuel des fiches du registre SST en 2023 - 2024, habituellement présenté lors de la première F3SCT de l'année.*

Le secrétaire général propose que le récapitulatif des signalements par thème soit transmis aux membres de la FS SSCT.

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, 207 fiches ont été saisies. Au cours de l'année 2023-2024, 239 fiches ont été saisies. Il s'agit de données brutes qui ne prennent pas en compte les multiples signalements pour une même situation ou encore les signalements qui, en raison du nombre de caractères contraint sur l'application, donnent lieu à plusieurs fiches.

Le secrétaire général suggère qu'une présentation plus analytique soit également proposée à l'avenir.

2. *« A qui revient-il de répondre à une fiche du registre SST remplie par un AESH ?*

Les personnels AESH étant affectés administrativement à la DSDEN, c'est au secrétaire général que la réponse échoit.

Il étaye sa réponse en s'appuyant sur les informations collectées in situ.

À Madame Pénicaud qui demande si la situation quant à la formation des membres de la FS SSCT a évolué, le secrétaire général répond que la question a été évoquée la semaine précédente lors d'une réunion avec les secrétaires généraux des DSDEN et le secrétaire général de l'académie. La direction des ressources humaines a à nouveau été interpellée à ce sujet.

Le directeur académique, après avoir remercié l'ensemble des participants pour ces échanges constructifs, lève la séance à 17h25.

Le président de la FS SSCT,

La secrétaire de la FS SSCT

**Signé**

**Signé**

Pascal CLÉMENT

Sarah BERTRAND, FSU



**FNEC -FP-FO 01**

Maison des syndicats, 3 impasse Alfred Chanut 01000 Bourg en Bresse

tel: 04 74 21 45 82

e-mail : [fo.fnecfp01@gmail.com](mailto:fo.fnecfp01@gmail.com)

## **Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO 01 à la FS-SSCT départementale du 11/02/2025**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Monsieur le secrétaire général,  
Mesdames et Messieurs les membres de la FS SSCT 01,

Nous remercions les personnels de la DSDEN pour la prise en compte de nos remarques car cette FS-SSCT 01 se tient un mardi et non un mercredi comme les deux instances précédentes.

Cette FS-SSCT départementale de l'Ain se réunit alors que la guerre est toujours présente en Ukraine. Elle menace de s'amplifier et la FNEC-FP-FO 01 refuse l'escalade guerrière dans tous les pays en guerre et réaffirme son exigence d'un cessez-le-feu immédiat et permanent. Au Proche-Orient, l'accord de cessez-le-feu à Gaza est un soulagement dans une situation où de nombreuses institutions internationales ont dénoncé le génocide perpétré par l'Etat israélien. Cet accord reste fragile et les massacres continuent au Proche Orient. Dans la continuité de Léon Jouhaux, prix Nobel de la paix et fondateur de la CGT-FO, la FNEC-FP-FO 01 réaffirme ici que les guerres ne sont l'intérêt d'aucun travailleur.

Actuellement, sur le plan national, M. Bayrou a annoncé poursuivre et aggraver la politique engagée par M. Macron. Ainsi, il a réuni les organisations syndicales « en conclave » afin de trouver « un accord d'équilibre » sur le financement des retraites. La FNEC-FP-FO 01 considère que les salariés n'ont rien à gagner et tout au contraire ont tout à y perdre : il s'agit d'associer les organisations syndicales, soit à la préservation de la réforme Macron-Borne qu'elles ont combattue pendant des mois avec la majorité des Français et qui a été imposée par le 49-3, soit à l'instauration d'une réforme systémique néfaste (réforme par points comme celle rejetée en 2020, ou par capitalisation). En conséquence, la FNEC-FP-FO 01 exige l'abrogation de la réforme Macron-Borne des retraites et le maintien de tous les régimes de retraite existants, dont le Code des Pensions Civiles et Militaires.

Le ministre Marcangeli de la Fonction Publique a confirmé la poursuite du gel de la valeur du point d'indice. Cela constitue, compte tenu de l'inflation qui se poursuit, une nouvelle baisse de pouvoir d'achat pour les personnels qui ont déjà perdu plus de 31,5% depuis 2000. La FNEC-FP-FO 01 refusera toute remise en cause du statut et réaffirme son opposition à tout salaire « au mérite ». Ainsi, nous revendiquons toujours l'abandon du Pacte et exigeons une revalorisation indiciaire pour tous les personnels sans contrepartie. En outre, l'abandon des 2 jours de carence supplémentaires pour les fonctionnaires a été annoncé. La FNEC-FP-FO 01 s'en félicite mais réaffirme son exigence d'abandon de tous les jours de carence. De plus, le Sénat a voté la baisse de l'indemnisation des congés maladie à 90%. La FNEC-FP-FO 01 ne l'accepte pas et exige l'abandon de cette mesure. Rappelons que les économies réalisées avec les 2 jours de carence supplémentaires s'élevaient à 290 millions tandis que le passage à 90 % permet une économie de près d'un milliard. De même, le gouvernement indique vouloir mettre en place une nouvelle journée dite de solidarité, en réalité de travail gratuit. La FNEC-FP-FO 01 refuse catégoriquement la mise en place de cette journée.

La FNEC-FP-FO 01 rappelle également sa revendication de retrait de la réforme de la voie professionnelle en particulier celle de la classe de terminale BAC PRO, responsable d'un véritable tri social et de la suppression de 170 heures de cours sur 3 ans.

Notre ministre, E. Borne a réaffirmé qu'il fallait « *repenser notre modèle pour une Ecole plus inclusive* ». Elle indique vouloir renforcer le déploiement des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) dans lesquels « *les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux apporteront leur expertise* ». La FNEC-FP-FO 01 réaffirme son exigence d'abandon des PIAL et des PAS et son refus d'externalisation des établissements sociaux et médico-sociaux alors qu'au moins 24 000 élèves ne sont pas pris en charge dans les établissements sociaux et médico-sociaux faute de places. En outre, elle annonce aussi la création de 2 000 postes d'AESH, qui était déjà prévue par le gouvernement Barnier. Mais comme les gouvernements successifs refusent toujours de leur accorder un statut, avec un vrai salaire, le ministère ne parviendra pas à les recruter. Déjà, de son propre aveu, tous les postes ne sont pas pourvus. Dans ces conditions comment espérer pouvoir accueillir correctement dans nos classes les élèves en situation de handicap. Une fois encore, l'étude des registres SST dans notre département fait apparaître un nombre très / trop important de signalements portant sur des situations en lien avec des élèves en situation de handicap. Aussi, nous réaffirmons nos revendications en opposition à l'acte II de l'école inclusive qui aggravera encore la situation car nous le répétons sans cesse : la pédagogie ne peut se substituer aux soins. Nous exigeons donc :

- le recrutement à hauteur des besoins d'enseignants spécialisés et d'AESH avec un vrai statut de catégorie B et un vrai salaire.
- l'abandon de la transformation des PIAL et de leur évolution vers les PAS qui détériorera encore les conditions d'exercice des AESH et en conséquence les conditions de travail de tous les personnels (sans parler de la détérioration du service public d'éducation pour les élèves et les conséquences sur le climat scolaire).
- un enseignement spécialisé de qualité et à hauteur des besoins avec non seulement le maintien des places existantes mais également le renforcement des structures et l'augmentation du nombre de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Alors que la FS-SSCT départemental se réunit ce jour, la FNEC-FP-FO 01 sera très attentive aux différents suivis des dossiers notamment celui sur l'enquête à mener au collège de Divonne-les-Bains suite au suicide d'une collègue ainsi que le dossier amiante à la CSI de Ferney-Voltaire.

Lundi matin 10 février les collègues remplaçants recevaient avant même le CSA D un courrier les informant que leur zone de remplacement s'étendrait dorénavant sur tout le département. Inadmissible. Puisque notre réunion a pour objet les conditions de travail des agents, nous demandons qu'une explication soit donnée : sur quels textes s'appuient cette décision qui tombe comme un couperet et qui remet en cause les conditions de travail des plus de 70 collègues TR ZIL et qui aura un effet de blocage du mouvement si ces collègues ont des bonifications bien légitimes. La FNEC FP FO revendique l'annulation de la fusion des ZIL.

Enfin, nous tenions à partager notre peine suite au décès de Mme Josseron Florence conseillère de prévention départementale et adressons une nouvelle fois nos condoléances à sa famille, à ses proches et aux personnels qui travaillaient avec elle à la DSDEN.

Merci pour votre écoute.

**Déclaration liminaire F3SCT-D du 11 février 2025  
Intervention de Maëlle Pénicaut pour l'UNSA Éducation**



Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,  
Monsieur le Secrétaire Général,  
Mesdames et Messieurs les membres de la F3SCT-D de l'Ain,

L'UNSA Education 01 tient à saluer la mémoire de Florence Josseron conseillère de prévention de notre département. Ce fut un réel plaisir de travailler avec elle pendant de nombreuses années.

Récemment, une délégation de la F3SCT est allée visiter l'école du Centre de Miribel. Cette école représente un échantillon de nombreuses écoles du département. Cette visite a pu mettre en exergue :

- La dégradation de nombreux bâtiments scolaires vieillissants, qui deviennent dangereux à l'utilisation que ce soit pour les personnels ou les élèves.
- La frustration de nombreux collègues qui se sentent démunis face à un dialogue qui peut être compliqué avec les propriétaires des bâtiments.
- Des dysfonctionnements techniques qui rajoutent une surcharge mentale non négligeable à nos collègues.

Malheureusement, cet établissement n'est pas un cas isolé dans notre département. Le bâti scolaire est de moins en moins en adéquation avec les réalités du terrain. Il revêt un enjeu majeur pour la qualité de vie et le bien-être des élèves et des personnels, et par conséquent pour la réussite de tout un système éducatif. Depuis la disparition de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements scolaires (ONS), le nouvel organe ministériel dénommé "Cellule Bâti scolaire" peine à convaincre sur son rôle et son utilité. Sa récente publication des guides "Bâtir l'École ensemble" appelle une meilleure capacité à agir concrètement.

Déterminer une réelle politique du bâti scolaire revêt des enjeux aussi majeurs que partagés de tous :

- La nécessaire accélération de la transition écologique du patrimoine scolaire ;
- Les préoccupations en matière de santé, d'hygiène et de sécurité ;
- L'évolution des pratiques pédagogiques et le développement du numérique.

De plus, la fin d'année 2024 fut marquée par la suppression de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa). Cela portait encore une estocade au pouvoir d'achat de nos collègues, car nos salaires ne sont pas à la hauteur. Certains collègues sont en attente, depuis plusieurs mois, de réponse de leur gestionnaire concernant des trop perçus ou des sommes dues toujours en attente de paiement ...

Le fonctionnariat-bashing laisse des traces, notre gouvernement n'essaie pas de redorer notre image. Bien au contraire, il maintient la baisse de 10% de l'indemnisation des personnels en congé maladie, pour nous à l'Unsa Education, c'est tout simplement inadmissible. C'est une mesure particulièrement injuste que le gouvernement entend maintenir contre les agents malades. Si l'employeur ne peut pas tout, il n'est pas

concevable de punir les personnels, qui plus est malades. Déposer un amendement budgétaire au Sénat pour baisser de 10 % la rémunération ou les indemnités pendant les arrêts de maladie ordinaire, c'est infliger une double peine aux personnels. Si les finances publiques sont dégradées, ce n'est pas aux personnels de payer la note. Notre ministère devrait davantage se préoccuper d'assumer ses responsabilités en matière de santé que de faire les poches à ses agents. L'UNSA Education sera vigilante car les deniers exemples que l'on a pu constater ont davantage mis en avant le peu de cas que pouvait faire le ministère des effets induits sur la santé des agents, pourvu que les réformes voulues avancent.

Que ce soit en matière de santé ou en matière de prévention, les réponses apportées sont insuffisantes. Si le ministère poursuit son projet d'engager un plan d'action en matière de QVCT, la tâche est d'ampleur et doit être une priorité. Cependant, il faudra conduire le sujet avec ambition et cohérence, ne pas se contenter d'une déclaration de bonnes intentions à rebours du réel.

Il y a peu, l'application ADAGE, qui permet aux établissements du second degré de valider les projets financés dans le cadre du Pass Culture, a été brutalement fermée, laissant de nombreux projets pédagogiques sans financement pérenne. Cette mesure non concertée ni anticipée, qui a d'abord été relayée le 30 janvier par les acteurs eux-mêmes, et non par notre institution, sous la forme d'une rumeur insistante mais hélas fondée, s'est concrétisée le lendemain, 4 heures seulement après la diffusion d'un courriel laconique du Rectorat en début de matinée. De nombreux personnels : référents culture, professeurs, secrétaires généraux d'EPLÉ, chefs d'établissement, ont été en proie à un stress important, en essayant de valider autant que possible des projets jusqu'à une heure avancée de la nuit, sur une plateforme saturée et quasi-inaccessible. Une telle maltraitance en fait écho à une autre, l'annonce le 1<sup>er</sup> mai 2024 du gel des Heures Supplémentaires Effectives (HSE) dans les EPLÉ ; décision finalement annulée face au tollé général. Combien de temps les personnels vont-ils être malmenés encore, et la pédagogie sacrifiée sur l'autel des coupes budgétaires impréparées et injustes ?

Nos métiers se précarisent que ce soit d'un point de vue financier ou d'un point de vue conditions de travail. Comment aller travailler sereinement dans ces conditions ? Combien de temps le navire va-t-il encore tenir ?

Je vous remercie de votre attention.





## Déclaration liminaire de la FSU FS-SSCT du mardi 11 février 2025

Il y a vingt ans, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances garantissait à chaque enfant en situation de handicap le droit d'être inscrit à l'école. Accéder à la construction des savoirs comme des savoir-faire, s'émanciper en tant que citoyen·ne dans un pays garant des libertés devenait enfin un horizon possible pour ces enfants. Ainsi, depuis 2006, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisé·es à l'école a considérablement augmenté au niveau national, passant de 155 000 à la rentrée 2006 à 436 000 à la rentrée 2024.

Pourtant, l'Education nationale n'a pas été en mesure de mettre les moyens nécessaires pour garantir de bonnes conditions de scolarisation à ces élèves : de nombreuses classes sont surchargées, la formation d'enseignant·es spécialisé·es est en recul, la formation continue et initiale est quasi inexistante, le métier d'AESH n'est pas reconnu en tant que tel et les élèves ne bénéficient pas d'un suivi pédagogique et médico-social de qualité. Les personnels, souvent peu formés et démunis quant à l'accueil de ces élèves qui peuvent, dans certains cas, manifester une grande violence, expriment encore leurs souffrances dans les signalements santé et sécurité de la période, en particulier dans le premier degré.

Pour que l'école devienne véritablement inclusive, la FSU01 défend notamment la création d'un vrai statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH avec une véritable formation initiale avant leur première prise de poste, l'allègement des effectifs par classe, des moyens humains supplémentaires et la reconstitution des réseaux d'aides, des créations de postes dans des structures adaptées ou encore la mise en place de groupes d'analyse des pratiques pour tous les professionnels concernés.

Dans notre département pour le premier degré, le P/E est de seulement 5,5 pour un P/E national de 6,05. Les RASED sont responsables de bassins d'élèves pouvant aller de 1000 à 2000 élèves ce qui ne permet pas un accompagnement satisfaisant des élèves et des enseignant·es. De plus, un tiers des postes de psychologues de l'Education nationale est occupé par des contractuel·es tandis qu'il ne reste plus que 3 enseignant·es spécialisé·es à dominante relationnelle. Enfin, en 2022, 182 élèves attendaient une place en IME ou en ITEP.

L'absence de réponse du ministère de l'Education nationale pourrait conduire les personnels à rejeter l'école inclusive, alors qu'ils sont attachés à son principe, et les parents d'élèves en situation de handicap à fuir l'école publique. Pour la FSU01, l'échec de l'école inclusive serait une défaite collective à l'heure où les séparatismes de toutes sortes remettent dangereusement en cause la possibilité de vivre ensemble dans la société.

La FSU01 le réaffirme avec force : l'honneur de l'école publique est bien d'accueillir sans distinction tous les enfants qui vivent dans ce pays.